



AVIS PUBLIC

Pour freiner et ralentir au maximum la contagion entraînée par le **coronavirus (COVID-19)**, le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

Par mesure de précaution, la municipalité de Mont-Carmel doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux intérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires (bibliothèque, édifice municipal, salles de réunions), sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publiques. Qui plus est, comme la municipalité doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux intérieurs aucun évènement ne peut s'y dérouler.

Il appartient à la municipalité d'évaluer la pertinence de maintenir l'accès à ses bâtiments administratifs, en fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID-19. Par conséquent, des mesures de prévention et de protection seront mises en place dès maintenant. Pour les citoyens désirant se présenter au bureau municipal pour les services au comptoir (ex. paiement de taxes), nous demandons, avant de vous présenter au bureau municipal, de contacter madame Nancy De Roy au 418-498-2050, afin de valider la nécessité de vous rencontrer personnellement.

Il se peut que nous soyons en mesure de rendre le service sans qu'une présence physique soit requise. C'est donc dire que les bureaux administratifs seront FERMÉS, mais il sera possible d'y avoir accès seulement après validation du besoin et autorisation de la direction générale. Il est important de comprendre que les services administratifs sont toujours pleinement actifs. Cependant, par souci de santé de nos employés, seules les rencontres physiques seront temporairement restreintes au minimum.

Votre compréhension et votre collaboration sont essentiels dans le bon déroulement de ce processus exceptionnel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la Municipalité au 418-498-2050.

Maryse Lizotte, Directrice générale